

OCCUPATION DU SOL ET IMMIGRATION EN PAYS ABÉ (DÉPARTEMENT D'AGBOVILLE - CÔTE D'IVOIRE)

Jean-Louis CHALÉARD

*Assistant de géographie à l'École Normale Supérieure
Grille d'honneur, Parc de Saint-Cloud, 92211 Saint-Cloud*

Le développement de l'économie de plantation depuis le début du siècle a bouleversé les caractères de l'occupation du sol en Côte d'Ivoire forestière et particulièrement dans le Sud-Est, là où son apparition a été la plus précoce.

Cet essor est dû à la fois à l'action des autochtones qui se sont lancés très tôt dans l'agriculture marchande et à la venue massive de migrants originaires des régions de savanes qui sont aujourd'hui manœuvres ou planteurs.

Le département d'Agboville, situé à une cinquantaine de kilomètres d'Abidjan (fig. 1), permet d'analyser le rôle et la place des différents groupes sociaux dans l'essor de l'économie de plantation et dans l'organisation de l'espace qui lui est liée.

Son étude nous paraît significative à trois titres : d'une part, le milieu naturel du département est assez représentatif de l'ensemble de la Côte d'Ivoire du Sud-Est (climat chaud et humide, forêt dense, relief peu accidenté), d'autre part l'économie de plantation y est ancienne, ce qui permet de lire dans l'occupation du sol toutes les étapes de la mise en valeur de la Côte d'Ivoire forestière (les cultures marchandes y occupent aujourd'hui une place considérable : 83 % de la superficie cultivée), enfin les limites administratives du département correspondent assez bien à celles du pays abé, l'ethnie autochtone, mais les

immigrants y sont nombreux, représentant environ la moitié de la population et un peu moins de 30 % des planteurs (1).

Cependant, les situations des différents groupes ethniques face à l'accès à la terre ne sont pas uniformes. Si nous laissons de côté les régions proches d'Azaguié et d'Agboville, domaine des grandes plantations industrielles de banane et d'ananas, pour nous limiter aux zones traditionnelles de culture du café et du cacao, le milieu rural permet d'opposer deux types d'espaces :

— d'un côté, des villages où les autochtones, maîtres du sol, représentent plus des 3/4 des planteurs cas fréquent dans le Nord-Est et le Sud-Ouest du département ;

— d'un autre, des villages, nombreux en particulier dans la sous-préfecture de Rubino, où les allochtones constituent plus de 50 % des planteurs.

A travers l'étude de deux cas représentatifs chacun d'une de ces situations, les villages de Gboto (2) et d'Adomonkro, nous essaierons de mettre en évidence l'effet de ces différences sur les modes d'occupation du sol.

Gboto est situé dans le Nord-Est du département, dans un canton où les Abé dominent nettement, le canton Morié (fig. 1). Il borde la grande piste Agbo-

(1) En l'absence des résultats du Recensement National Démographique (non publiés) nous nous sommes servi ici des statistiques du Recensement National de l'Agriculture (R.N.A.) de 1974, confirmées par nos enquêtes personnelles.

(2) Nous avons choisi Gboto dans le canton Morié de préférence à une autre localité à cause de sa taille réduite (moins de 250 habitants alors que la plupart des agglomérations rurales dépassent 2 000 habitants, ce qui les rend difficilement étudiables). Mais Gboto n'est pas pleinement un village. Administrativement, il est rattaché à Attobrou, localité dont sont originaires les gens de Gboto.

Nous le désignerons néanmoins sous le nom de village dans le texte pour deux raisons : il a été créé vers 1914 et a donc une ancienneté comparable à celle de plusieurs autres villages du département, ce qui le différencie nettement des campements de création plus récente et qui sont en général beaucoup moins stables ; par ailleurs, il présente l'organisation agricole et les aspects de la vie économique d'un village (certains services du Ministère de l'Agriculture le considèrent même comme tel).

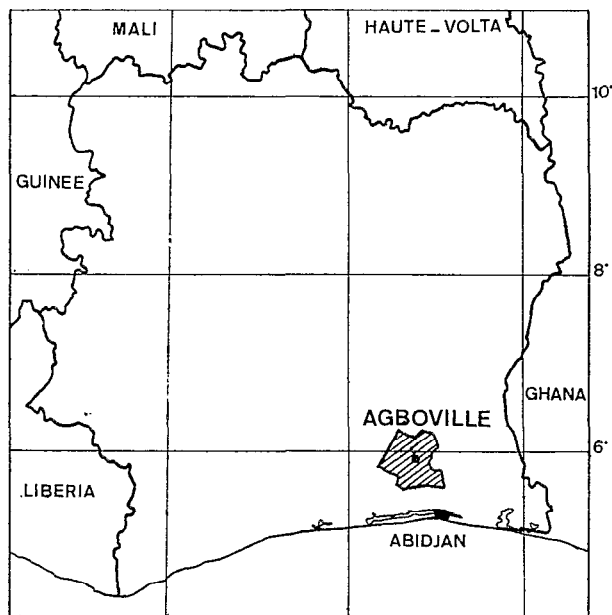
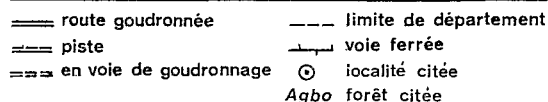
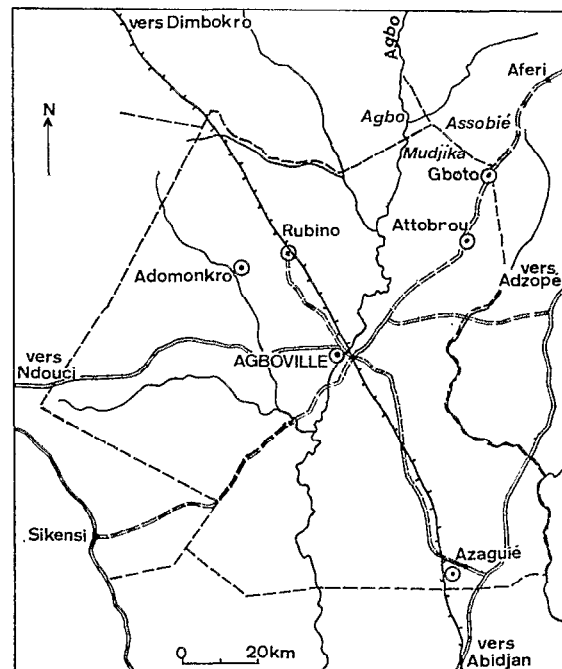


FIG 1. — Le département d'Agboville : carte de situation

ville-Abengourou, qui fut un des premiers axes de développement de l'agriculture commerciale dans la région, dès les années 1920. En même temps, il est situé dans une zone frontrière, aux confins des pays abé, agni et akyé, où de vastes forêts constituaient traditionnellement un *no man's land* entre les différentes ethnies, et qui offrent aujourd'hui un terrain de choix à la conquête pionnière.

Adomonkro est un village tout différent. Il est situé sur une piste secondaire et d'accès difficile en saison des pluies. Mais il se localise à moins de 15 km à l'Ouest de Rubino, gare importante, par où sont venus les nombreux allochtones qui habitent aujourd'hui le village. D'autre part, la région à laquelle appartient Adomonkro, se caractérise par de fortes densités de population et la rareté des forêts qui contrastent fortement avec la présence d'espaces encore non défrichés dans les environs de Gboto.

L'étude des deux villages doit nous conduire à mettre l'accent sur les planteurs et leurs stratégies foncières. Il conviendra ensuite, afin d'approfondir l'analyse, de rechercher les causes de l'immigration allochtone dans le département, ce qui nous amènera



à nous pencher sur la situation de la main-d'œuvre salariée (1).

Les caractères de l'occupation du sol en milieu abé : l'exemple de Gboto

EXPLOITATIONS ET TERROIR

En 1976, les 233 habitants du village se répartissent en 22 exploitations, comportant toutes des plantations de caféiers et de cacaoyers. Les autochtones sont nettement majoritaires : 20 planteurs sont abé, l'un des 2 allochtones est gendre du chef du campement et considéré comme « naturalisé » abé.

Comme dans la plupart des villages du canton Morié, les exploitations sont de taille supérieure à la moyenne du département, soit 9,62 ha au lieu d'environ 6 ha (2), la majorité dépassant 10 ha

(1) Nous ne citerons en référence dans ce texte que les articles et ouvrages directement liés à notre propos. Pour une bibliographie plus complète, nous renvoyons à notre thèse de troisième cycle : Structures agraires et économie de plantation en pays abé — Département d'Agboville — Côte d'Ivoire — Université de Paris X, Nanterre, 1979, 529 p.

(2) D'après le R.N.A., la moyenne départementale en 1974 est de 5,97 ha, chiffre sans doute légèrement sous-estimé. D'après nos enquêtes, elle est plus proche de 6,50 ha.

La moyenne des exploitations du canton Morié enquêtées lors du R.N.A. (40 exploitations réparties en 8 villages) est de 8,60 ha si l'on s'en tient aux petites exploitations villageoises. Elle est de 10,06 ha si on ajoute les 2 grandes exploitations de plus de 50 ha enquêtées.

(tabl. 1). En moyenne les tonnages de café-cacao récoltés sont également élevés (2,9 T./expl.), tout comme les revenus (540 000 F CFA de Revenu Agricole Brut/expl. en 1976). Ces chiffres traduisent une incontestable réussite de l'économie de plantation (1).

Mais ces moyennes recouvrent de fortes inégalités : la distribution des exploitations en fonction de leur

superficie est irrégulière et l'écart extrême est considérable (la plus petite exploitation couvre 0,78 ha, la plus grande 24,82 ha). De même, les tonnages récoltés et les revenus sont très variables : en 1976, 2 exploitations ont obtenu moins de 30 000 CFA de revenu agricole brut (R.A.B.) et 2 plus de 1 000 000 F CFA.

La plupart des exploitations s'étendent sur 2 types

TABLEAU I
Taille des exploitations à Gboto

classes de superficie (ha)	nombre de planteurs	classes de récoltes (T)	nombre de planteurs	Classes de revenus (milliers F. CFA)	nombre de planteurs
0 - 4,9	6	0 - 0,9	4	0 - 99	3
5 - 9,9	5	1 - 1,9	3	100 - 199	3
10 - 14,9	7	2 - 4,9	11	200 - 499	3
15 et +	4	5 et +	4	500 - 999	11
				1000 et +	2

d'espaces très différents. L'essentiel de la superficie des plantations est situé à l'intérieur du terroir proprement dit, terroir dont les limites sont connues et indiscutables. Mais 9 planteurs seulement sur 22 y sont propriétaires de la totalité de leurs parcelles. Les plus nombreux cultivent aussi des plantations fort éloignées de Gboto : 25,8 % des superficies cultivées sont situées dans la forêt de l'Agbo, à plus de 15 km, et 5,9 % dans les forêts de l'Assobié et de la Mudjika. Il convient donc d'opposer au terroir originel reconnu par tous comme appartenant au village, l'espace créé par empiètements individuels au-delà des limites de ce premier terroir. Le territoire exploité dépasse ainsi le terroir originel. En ce sens, on peut parler d'un « terroir éclaté ».

Cette situation oblige les agriculteurs à de longs déplacements et a nécessité la création d'un habitat temporaire près des plantations les plus éloignées, où logent des manœuvres et le planteur au moment des grands travaux agricoles. Mais l'éclatement des exploitations hors du terroir originel a évité une saturation foncière rapide et rend compte de la taille élevée des domaines cultivés.

L'étude du parcellaire d'exploitation et des cultures fait d'abord apparaître la relative hétérogénéité de la taille des parcelles ; si, comme souvent en zone forestière, les parcelles de vivrier sont plus petites que les parcelles arbustives, on remarque que la taille de ces

dernières est extrêmement variable : 28 sont inférieures à 0,5 ha et 5 dépassent 5 ha, la taille moyenne augmentant avec la distance au campement (0,72 ha en moyenne à moins de 1 km, 2,88 ha à plus de 18 km). L'analyse du parcellaire révèle d'autre part, l'influence d'un système de culture extensif et dynamique. Le cacao est la principale production (76 % de la S.A.U., seul ou en culture associée), moins pour des raisons naturelles (certes favorables) que pour des raisons économiques : c'est la culture commerciale qui fournit le revenu le plus élevé par jour de travail, soit, d'après nos calculs, environ 1 300 F CFA/jour de travail à Gboto en 1976, contre 500 à 600 F CFA pour le café dans le même village et 400 à 600 F CFA pour le riz et les cultures maraichères à Rubino. L'importance de l'association cultures vivrières-cultures arbustives sur une même parcelle (qui concerne 66 % de la S.A.U.) montre que nous sommes dans un système en expansion : en effet, le vivrier est cultivé sur les défrichements de l'année, tandis que les cultures arbustives implantées la seconde année se substituent progressivement au vivrier. Enfin, il existe de nombreuses parcelles arbustives abandonnées (dont certaines de création récente), les planteurs créant de nouvelles plantations, en même temps qu'ils en abandonnent d'autres encore en état de produire.

L'étude du milieu physique, des conditions de

(1) Toutes les statistiques relatives à Gboto et Adomonkro ont été élaborées par nos soins après cadastrage des terroirs et enquêtes auprès des exploitants des deux villages. Les recherches sur le terrain ont été menées de 1974 à 1977. Toutes nos statistiques, sauf indication contraire, sont données pour 1976.

peuplement et des structures sociales permet d'expliquer un certain nombre de ces aspects et de les approfondir.

MILIEU ET ORGANISATION DE L'ESPACE

1. *Les conditions naturelles* sont incontestablement favorables à l'économie de plantation. Elles permettent de comprendre son rapide succès. La conjonction d'un climat chaud et humide et de sols ferrallitiques développés sur schistes convient bien au café-cacao. Mais ce milieu naturel est relativement uniforme : pas d'accidents de relief et des nuances pédologiques qui ne jouent qu'un rôle mineur, en favorisant tantôt le caféier, tantôt le cacaoyer. Il ne rend compte ni de la spécialité cacaoyère ni des caractères de l'occupation du sol de Gboto. C'est dans l'étude du milieu humain qu'il faut en chercher l'origine.

2. *L'examen des effectifs et de la composition de la population* met en évidence deux aspects essentiels.

Le premier est la faiblesse des densités de population (31 hab./km² si on additionne la superficie du terroir et des terres possédées ailleurs) faiblesse qui va de pair avec un taux d'actifs/ha cultivés très bas (0,55 actifs/ha) et qui confirme le caractère extensif de l'agriculture à Gboto (1).

Le second caractère est la forte proportion d'allochtones : ceux-ci représentent 44 % de la population totale et 69,8 % des actifs masculins. Il s'agit de manœuvres voltaïques ou maliens venus travailler sur les plantations abé. Leur nombre souligne leur importance dans l'économie de plantation locale.

Pourtant ces allochtones sont exclus du partage foncier.

3. *L'organisation foncière* est un des éléments-clefs de la compréhension des caractères de l'occupation du sol.

A Gboto, comme dans tous les villages à prépondérance abé, elle paraît liée aux structures sociales. Pour la comprendre, il nous faut préciser quelques aspects de la société abé.

La vie traditionnelle a pour cadre le village, espace de résidence patrilocal qui rassemble de 2 à 6 lignages. Le lignage est l'unité de base de la société. C'est un groupe de parenté qui réunit les descendants agnatiques d'un même ancêtre. Il a, à sa tête, un patriarche, qui est en général l'aîné du groupe familial, le patriarche du lignage aîné ou du lignage fondateur (appelé nana) dirigeant le village.

Traditionnellement, la terre appartenait au groupe

entier. Le territoire communautaire était réparti entre les lignages et chaque chef de ménage cultivait des parcelles à l'intérieur de l'espace lignager.

Mais avec l'introduction de l'économie monétaire, la société abé s'est engagée dans un individualisme sans frein. Aujourd'hui, chaque chef de ménage est pratiquement propriétaire de ses terres, la pérennité des plantations de caféiers et de cacaoyers ayant entraîné l'appropriation de fait du sol, et ce droit s'étant étendu aux parcelles de vivrier et même aux jachères. Cependant, chaque planteur ayant créé ses parcelles sur les terres de son lignage, on peut retrouver la trace de l'ancienne structure foncière dans la structure actuelle.

Par ailleurs, les détenteurs de l'autorité traditionnelle, le nana au niveau du village et le patriarche du lignage au niveau des terres de son groupe, ont perdu une grande partie de leurs pouvoirs. Leur rôle se limite à arbitrer les conflits d'origine foncière et à donner aux allochtones l'autorisation de s'installer sur le terroir.

Enfin, il convient d'ajouter que la stratification sociale actuelle, fondamentalement foncière, n'est pas la reproduction d'une quelconque stratification traditionnelle, car la société abé était autrefois de type égalitaire. Les inégalités actuelles entre planteurs paraissent surtout liées à l'antériorité dans l'occupation du sol.

L'exemple de Gboto permet de préciser tous ces aspects.

Le trait majeur de l'organisation foncière à Gboto est le rôle joué par la parenté : 19 planteurs sur 22 descendent d'un ancêtre commun proche (deux ou trois générations seulement) ; un planteur est un parent agnatique peu éloigné (qui plus est, demi-frère par sa mère, de deux autres planteurs du village) ; un autre est gendre du chef de la localité. Cette situation est la marque des liens très puissants qui existent au sein du patrilignage dans la société traditionnelle abé. L'occupation du sol et l'organisation foncière se sont, en effet, constituées sur une base essentiellement parentale et traditionnelle.

L'étude de la figure 2 est significative à cet égard. On peut distinguer 4 groupes de planteurs en fonction des liens familiaux :

- les descendants du fondateur du village, Mosso (plus le gendre du chef actuel) au nombre de 9 ;
- les descendants de ses frères (plus un parent agnatique très proche d'eux) au nombre de 8 ;
- les descendants de ses sœurs arrivés plus tard (4 planteurs) ;

(1) A titre de comparaison les chiffres pour l'ensemble du département sont de : 35 hab./km² en 1975 et en milieu rural (d'après le Recensement National Démographique) et 0,75 actifs/ha (d'après le R.N.A. en 1974).

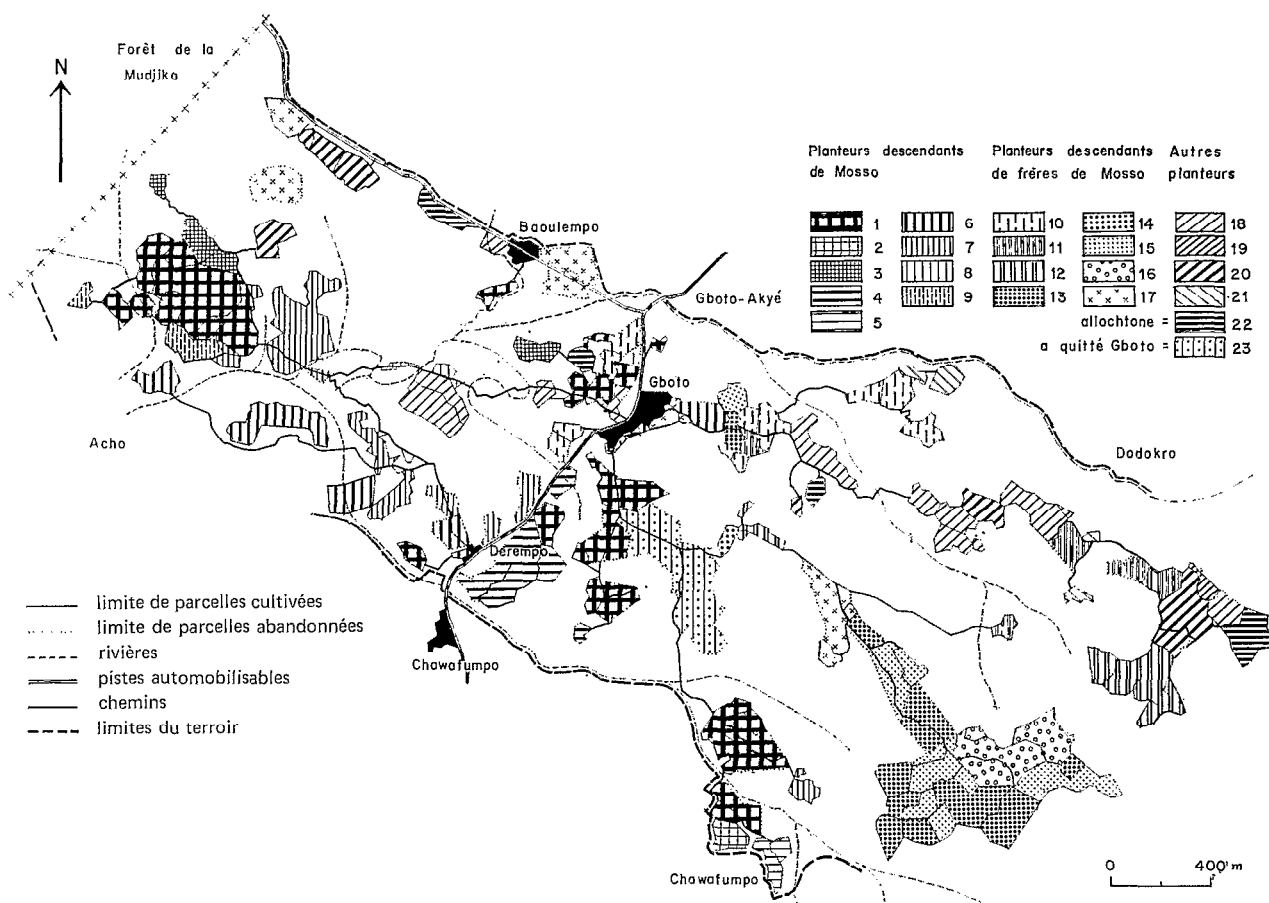


Fig. 2. — Gboto 1975 : la répartition foncière

— un allochtone sans rapports familiaux avec le groupe (1).

Seuls les membres des deux segments agnatiques sont considérés comme possesseurs traditionnels du sol, chaque groupe contrôlant une moitié du terroir : le premier le Sud-Est, le second le Nord-Ouest (fig. 2).

Les neveux utérins et l'allochtone n'ont pu s'installer qu'après autorisation du patriarche du village. Leurs plantations sont beaucoup plus dispersées que celles des membres des groupes précédents, comme si, n'ayant pas de droits directs sur la terre, ils avaient dû se contenter des terres laissées vacantes par les planteurs des segments de lignage dominant.

Cependant, cette structure ne rend pas compte des inégalités foncières sauf en ce qui concerne

l'allochtone dont l'exploitation est de taille très inférieure à la moyenne.

Par contre l'ancienneté dans l'occupation du sol en rend compte largement. Ce sont en effet les premiers planteurs installés qui cultivent les superficies les plus vastes.

Il n'existe guère que deux exceptions à cette règle : les vieillards atteints par l'âge et la maladie laissent souvent une partie de leurs terres à leurs enfants ou les abandonnent purement et simplement ; à l'inverse, quelques jeunes planteurs qui ont hérité de leurs pères cultivent d'assez vastes superficies. Ce dernier cas nous amène à évoquer brièvement l'évolution des règles d'héritage, car nous sommes en présence ici d'un phénomène nouveau. Autrefois, les biens étaient

(1) Pour être complet, il convient d'ajouter qu'un autre parent utérin du fondateur de Gboto avait créé des plantations. Il a quitté le village depuis longtemps. Ses terres sont à l'abandon, mais restent sa propriété. Non producteur et non résident dans le village, il n'est pas étudié dans cet article.

collectifs et dévolus au chef de lignage qui les gérât ; l'héritier était l'aîné du groupe familial (le plus souvent le frère ou le neveu aîné en lignée agnatique du défunt). Aujourd'hui, avec le développement de l'économie monétaire et l'appropriation foncière qui ont sapé les fondements de la société traditionnelle, l'héritage se fait de père en fils. Des inégalités alors non seulement se développent mais se perpétuent. Toutefois les structures anciennes ne disparaissent pas totalement pour autant.

La stratification foncière nouvelle permet, en effet, de retrouver une structure sociale en fonction des classes d'âges, vieille institution abé qui avait disparu. Ainsi, on peut distinguer 4 groupes de planteurs qui correspondent aux anciennes classes d'âges.

— Les « fils », jeunes agriculteurs, possèdent de petites exploitations (4,06 ha en moyenne). Leur situation s'explique aisément : en quelques années, ils n'ont pu planter que peu d'hectares, d'autant qu'ils sont encore très dépendants de leurs aînés et doivent les aider.

— Les « adultes » (entre 30 et 50 ans) peuvent cultiver des superficies importantes qu'ils ont défrichées eux-mêmes ou dont ils ont hérité (cas pour un tiers d'entre eux). L'héritage explique que le second planteur du village appartienne à cette catégorie, que la taille moyenne des exploitations du groupe soit élevée (10,16 ha), et que les inégalités au sein de cet ensemble soient relativement fortes.

— Le 3^e groupe est constitué par les « pères » (entre 50 et 65 ans). Ils possèdent de vastes exploitations (moyenne de 17,38 ha). Ce sont de vieux planteurs qui travaillent encore : suffisamment âgés pour avoir utilisé et pour utiliser encore leur droit à s'approprier des forêts, ils ont à leur disposition une main-d'œuvre familiale nombreuse ; le temps leur a permis d'agrandir l'exploitation et de s'assurer la fidélité d'un nombre de salariés suffisants. Cependant, ils ne sont pas trop âgés pour risquer l'incapacité physique et pour voir leurs enfants, s'émancipant de la tutelle paternelle, quitter l'exploitation.

— Enfin, les vieillards abandonnent peu à peu leurs plantations ce qui rend compte de la diminution des superficies cultivées par rapport au groupe précédent (8,55 ha), seule l'aide des fils expliquant la taille moyenne encore élevée des exploitations dont ils disposent.

Il convient bien sûr de signaler que des inégalités demeurent à l'intérieur de chaque groupe. L'âge est un indicateur de tendance, un facteur potentiellement favorable, mais nullement une condition nécessaire et suffisante. Cependant, notre classification met très nettement en évidence le rôle de l'ancienneté de l'occupation du sol dans la stratification foncière. Dans cette mesure, elle apparaît

très liée aux conditions historiques de la mise en place des plantations.

LA GENÈSE DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Le développement de l'économie de plantation en pays abé a connu des débuts difficiles. Les Abé ne comprennent pas, lorsque les Français arrivent au début du siècle, l'intérêt des cultures arbustives. D'autre part, la pénétration coloniale est marquée par une résistance tenace des Abé, réduite en 1910 par une répression sanglante qui ne peut qu'entraîner l'hostilité des autochtones à toute nouveauté diffusée par les Européens. Aussi, jusque vers 1920, les Abé refusent-ils obstinément la culture du cacao-oyer que l'on veut leur imposer, allant jusqu'à ébouillanter la nuit les jeunes plants qu'on les contraint à mettre en terre le jour.

Mais à partir des années 1920 tout change. Les raisons en sont multiples. Deux paraissent essentielles.

Tout d'abord la colonisation a profondément perturbé depuis 1910 la société abé : réorganisation des villages concentrés le long des routes, création d'une nouvelle hiérarchie basée sur l'esprit de collaboration, dont les interprètes et les chefs favorables aux Français sont les éléments dominants, etc. Brisée dans ses structures, la société abé ne peut plus faire front à la colonisation à un moment où la nécessité de payer l'impôt et l'apparition de produits importés incitent à détenir des revenus monétaires.

Par ailleurs, Agboville est le lieu de concentration d'une bonne part de la production du Sud-Est ivoirien, sa gare étant un point de transit obligé pour expédier les produits de l'intérieur vers Abidjan. Les Abé peuvent ainsi observer les bénéfices que tirent les producteurs de cacao (Agni entre autres) de leurs ventes : achats de pagnes, d'objets manufacturés... En même temps, la gare constitue un lieu d'expédition proche et facile pour les denrées agricoles commerciales que pourraient produire les Abé.

Dès lors, les superficies cultivées augmentent rapidement. L'évolution à Gboto nous permet d'en suivre les étapes.

1. La première phase se situe avant la seconde guerre mondiale

Des plantations sont créées près du village. Les parcelles sont en général petites. Aucune stratégie foncière ne se dessine car les espaces disponibles sont abondants et il n'y a pas alors de problème de terres. Les défrichements ne sont limités que par le manque de main-d'œuvre accentué par les réquisitions pour le travail forcé. Les seuls choix des planteurs portent sur les types de cultures qui varient en fonction des

cours des produits : avant 1930-33 c'est le cacao qui l'emporte, ensuite le café. Au total, l'économie de plantation est cependant bien installée au moment de la seconde guerre mondiale : en 1939 à Gboto, il y a plus de 42 ha plantés, soit plus de 3 ha par exploitation.

De 1940 à 1945, on observe une pause dans les défrichements liée aux hostilités qui empêchent la vente des productions agricoles locales, le commerce entre la France et ses colonies étant pratiquement nul. Mais cette stagnation est de courte durée.

2. La seconde grande période de développement commence après la guerre et dure jusqu'à l'indépendance en 1960

Elle est marquée par l'accélération des défrichements. Trois éléments permettent d'expliquer ce phénomène : l'abolition du travail forcé qui libère la main-d'œuvre, l'emballement des cours mondiaux pendant la période 1950-54, et la venue massive d'une main-d'œuvre temporaire originaire des régions de savane. L'expansion prend alors l'aspect d'une véritable course à la terre (fig. 3).

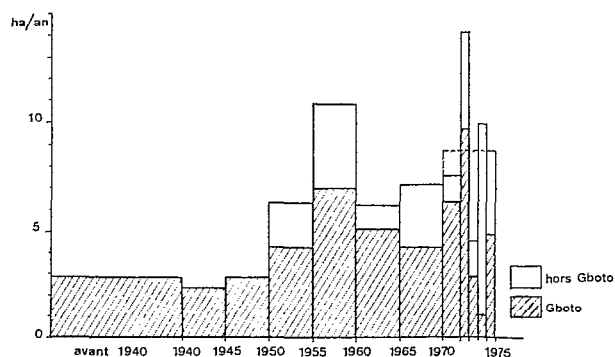


FIG. 3. — Évolution des rythmes de plantation à Gboto

A Gboto même, les planteurs ouvrent des parcelles de plus en plus vastes. Celles-ci sont localisées de préférence aux limites du terroir pour éviter les empiètements des villages et campements voisins.

En même temps, les agriculteurs se lancent dans la conquête de la forêt de l'Agbo où s'est ouvert un véritable front pionnier. Ils y sont invités par un de leurs parents d'Attobrou qui a été le premier à y créer une plantation. C'est d'abord le neveu de ce planteur qui s'y installe, quittant définitivement Gboto. Puis 6 planteurs le suivent entre 1952 et 1958. A partir de cette époque environ le tiers des défrichements est réalisé dans cette forêt.

Ici, n'existait aucun droit traditionnel. Aussi, les planteurs mettent en place des stratégies nouvelles. En général, tout nouvel arrivant va s'installer au-

delà du précédent après lui en avoir demandé l'autorisation. Le planteur délimite ses terres en traçant un layon dans la forêt à partir d'une piste ; parfois une rivière ou un marigot sert de frontière naturelle. Ensuite il procède au défrichement de plusieurs parcelles situées à chaque coin de l'ilot. Ainsi, se réserve-t-il un vaste secteur forestier. D'autres créent directement leurs plantations à l'intérieur de la forêt, s'appropriant le secteur compris entre leurs parcelles et la piste.

Les planteurs se regroupent ou se suivent de préférence en fonction des liens familiaux. Ainsi, 5 planteurs de Gboto s'installent les uns à côté des autres. En effet, souvent au niveau du front s'engage une véritable course de vitesse entre les planteurs pour le contrôle de forêts mal délimitées, chacun essayant d'empiéter sur le secteur qui prolonge les plantations du voisin dont le rythme de progression est plus lent.

Les stratégies sont délibérément conquérantes : les planteurs créent sans cesse de nouvelles plantations, quitte à ne pas récolter, faute de temps, celles encore productives installées près du village. Il s'agit de s'approprier le maximum d'espace. Aussi, ce front pionnier où se rencontrent des planteurs de tous les villages du canton Morié ainsi que des Agni et des Akyé, est-il le théâtre de conflits fréquents, témoignant de l'âpreté des luttes pour la terre.

3. A partir de 1960, on entre dans une nouvelle période.

Les défrichements ralentis au début des années 1960 à cause de la baisse des cours s'accélérent à nouveau peu à peu. Mais les espaces disponibles commencent à manquer.

Près du village, on comble les derniers vides. Dans la zone de l'Agbo, les conflits prennent un tour violent, et l'administration doit intervenir pour régler les litiges entre ethnies. Presque tout étant approprié, il devient difficile d'acquérir de nouvelles terres. La seule solution est d'obtenir un déclassement de forêt.

En 1971, 4 forêts sont déclassées dans le département dont 2 près de Gboto : celles de la Mudjika et celle de l'Assobié. La conquête n'est plus du tout individuelle. Des terres sont désormais attribuées aux collectivités et aux particuliers qui en font la demande. Pour obtenir un lot, il faut accepter de suivre les normes de cultures strictes préconisées par une société d'État, la SATMACI. Mais les attributaires en retirent de nombreux avantages, car outre la parcelle cédée, ils bénéficient alors d'une aide de la SATMACI (plants, engrais...).

Face à cette intervention de l'État, la stratégie des planteurs de Gboto consiste à jouer sur plusieurs tableaux :

— le village se fait octroyer 50 ha à titre collectif (à répartir entre les planteurs) ;

— 5 exploitants demandent et obtiennent des lots (20 ha en tout) sur la part d'Attobrou (puisqu'ils dépendent de ce village);

— 1 planteur reçoit 10 ha en adhérent à la COPA, coopérative des jeunes planteurs d'Agboville;

— enfin, un planteur bénéficie d'un déclassement de 20 ha à titre individuel.

Mais ce dernier cas est exceptionnel. D'ailleurs le planteur a dû passer par l'intermédiaire d'un parent fonctionnaire, car la commission qui attribue les lots est plus favorable aux citadins qui peuvent fournir des garanties.

En effet, en marge de la société paysanne existe une classe de fonctionnaires et de membres de la bourgeoisie urbaine, le plus souvent totalement étrangers au pays abé, et qui, forte de sa position politique et de son assise financière, obtient parfois des lots de faille nettement supérieure à ceux accordés aux villageois (les plus importants dépassant 100 ha).

Cette situation est vivement ressentie par les autochtones qui s'estiment spoliés des terres de leurs ancêtres. Seuls quelques très gros planteurs appartenant à des villages voisins de Gboto, réussissent à rivaliser avec les citadins et bénéficient aussi de vastes déclassements.

LE CAS DES GRANDS PLANTEURS

L'exemple de Gboto serait pleinement significatif s'il y existait des grands planteurs villageois. Mais le seul habitant appartenant à cette catégorie a quitté le village dans les années 1960 pour aller s'établir dans la forêt de l'Agbo, laissant ses terres de Gboto à l'un de ses fils. C'est pourquoi nous avons étudié cette catégorie à Attobrou, village auquel est lié Gboto.

Les grands planteurs villageois ne représentent qu'une minorité (6 planteurs sur 304 à Attobrou en 1974). Ils se distinguent de l'ensemble des agriculteurs par les superficies cultivées (plus de 50 ha), les tonnages récoltés (plus de 15, voir plus de 20 T de café-cacao par an) et par les revenus (plus de 3 000 000 F CFA de R.A.B. en 1976).

L'étude de 4 de ces grands planteurs permet de dégager les conditions de leur réussite.

1° Ce ne sont pas d'anciens notables, bien au

contraire. Ces derniers comme le nana d'Attobrou, forts de leurs fonctions et de leur prestige traditionnels ne se sont engagés qu'avec réticence dans l'économie nouvelle (1).

2° Élément décisif, la scolarisation a favorisé dans un premier temps leur accès à un métier urbain et leur a permis d'entrer en contact avec les Français. Ils en ont retiré des avantages : déclassements de forêts, connaissance de leurs droits...

3° Pour la majorité d'entre eux, l'ancienneté de l'exploitation joue un grand rôle : celle-ci a été créée avant la seconde guerre mondiale (par eux ou leur père); et même deux planteurs possédaient déjà avant 1939 de vastes superficies.

4° Ils sont tous allés défricher des terres fort loin, dans la forêt de l'Agbo et au-delà, possédant de 2 à 4 blocs distants de plusieurs km ou plusieurs dizaines de km. C'est dans les années 1950, par leur rôle dans la colonisation des fronts pionniers qu'ils émergent définitivement de la masse des planteurs petits ou moyens.

5° Les capitaux nécessaires à la création de leurs vastes plantations ont 3 origines : les métiers urbains, l'autofinancement (2), et les subsides octroyés durant les années de l'immédiate après-guerre sous la pression du syndicat des planteurs africains.

6° Aujourd'hui, tous sont des notables du village et exercent ou ont exercé des fonctions locales importantes (comme chef de village par exemple), ce qui les place bien sûr dans une situation favorable pour obtenir des terres lors des déclassements et agrandir ainsi leurs domaines.

Au total, on retrouve dans l'étude de ces grands planteurs le même dynamisme foncier que l'on a observé chez les petits planteurs de Gboto. Mais en même temps, l'analyse des structures foncières et des différentes catégories d'exploitants montre que la nouvelle économie de plantation a créé au sein d'un monde au départ très égalitaire de profondes différences sociales. Les conflits qui pourraient naître de ces situations sont encore masqués aujourd'hui par le jeu des relations familiales (qui atténue les oppositions et favorise les compromis) et les espoirs de chacun dans la conquête des dernières forêts. Il n'en va pas de même là où les Abé sont en présence des allochtones.

(1) A l'échelle du département notre propos est à nuancer : en effet quelques notables traditionnels sont de grands planteurs, (l'ancien chef supérieur des Abé, aujourd'hui décédé, François Mhanidjé, en constitue un des exemples les plus connus et les plus achevés dans la région). Mais ces cas sont exceptionnels. Par ailleurs, on trouve aussi à l'origine de leur réussite, les autres conditions exposées dans la suite du texte.

(2) Nous entendons par autofinancement les capitaux issus de l'exploitation et réinvestis (dans l'achat de matériel, le salaire des manœuvres employés à défricher et planter de nouvelles parcelles...).

Alloctones et autochtones face à face : le problème de la terre à Adomonkro

Dans les villages situés à proximité de la voie ferrée le pourcentage d'immigrants est élevé et leur emprise foncière importante. Le village d'Adomonkro en fournit un exemple. Il permet d'analyser les modalités et les conséquences de cette implantation allochtone.

L'IMPLANTATION ALLOCHTONE

1. La population allochtone est nettement prépondérante à Adomonkro

Sur 327 personnes résidant en permanence au village en 1976, 279 (soit 85 %) sont alloctones. Les Baoulé sont les plus nombreux, suivis par les Voltaïques. Pour la majorité, ces alloctones sont des immigrants récents : ils sont au village depuis moins de 25 ans. L'importance de cette colonie allochtone explique que la densité de la population soit beaucoup plus forte qu'à Gboto : ici elle atteint 78 hab./km² (contre 31 hab./km² dans le village du canton Morié).

Cette prépondérance des alloctones se retrouve, avec quelques nuances, au niveau des planteurs. Les Baoulé occupent la première place, suivis par les autochtones. Par contre, les Voltaïques paraissent largement exclus du partage foncier.

TABLEAU II
Population et ethnies à Adomonkro

	Abé	Baoulé	Dioula Ivoiriens	Maliens	Voltaïques	total
population	48	139	21	20	99	327
nombre en %	14,7	42,5	6,4	6,1	30,3	100
planteurs	8	18	4	3	1	34
nombre en %	23,5	52,9	11,8	8,8	2,9	99,9

2. L'étude des modes d'accès à la terre des différentes ethnies

Elle permet de comprendre les processus qui sont à l'origine de cette répartition.

A l'image de tous les villages du Nord du département, Adomonkro n'est pas un établissement humain de création très ancienne. Le fondateur Abé, Adomon (qui a donné son nom à la localité) s'y est installé entre les deux guerres, sans doute vers 1930. Il a été rejoint par trois frères à qui il a donné des forêts.

Ensuite des parents plus éloignés, originaires d'autres villages sont venus. Ces derniers ne sont pas considérés comme véritables possesseurs de la terre ; leur statut les situe entre les alloctones et les Abé du groupe fondateur.

Mais la physionomie du terroir est marquée surtout par la présence des alloctones. Ceux-ci, pour accéder à la propriété foncière ont utilisé plusieurs moyens différents selon les époques et l'origine ethnique.

Les premières cessions datent de l'après-guerre et deviennent importantes surtout dans les années 50. Elles dérivent à la fois de pratiques coutumières et

de modes de relations nouveaux. Avant l'introduction des cultures industrielles, l'étranger qui s'installait en pays abé était d'abord reçu chez un hôte ; c'est à lui qu'il demandait l'autorisation de cultiver. Avec lui, il allait alors consulter le maître de terre qui généralement donnait son accord. L'étranger devait donner à ce dernier de la boisson et un cadeau en nature, nzan (1), afin qu'il offrit aux génies du lieu le sacrifice nécessaire à la fructification de ses cultures. Dès lors, l'étranger était admis dans la collectivité ; il se comportait chez son hôte comme un fils : ainsi, il lui offrait sur son gibier tué, ses produits de pêche ou ses récoltes, la part que lui aurait donné un fils dans de telles occasions.

C'est dans ces conditions que fut admise la majorité des étrangers d'Adomonkro. Les alloctones s'adressaient au chef de terre à qui ils offraient en général, une bouteille de gin et un poulet pour le sacrifice ; mais les dons lors des récoltes étaient plus importants que ne l'exigeait la tradition : de deux sacs de café, jusqu'au tiers de la récolte chaque année. Ce type de contrat a été fréquemment passé avec les Baoulé pendant la période 1950-1960.

(1) Cf. DUPIRE (M.). — Planteurs autochtones et étrangers. — Études Éburnéennes, VIII, 1960 : 9-234.

Mais à partir de 1960 (date de l'indépendance de la Côte d'Ivoire) époque à laquelle est diffusé le slogan « la terre à celui qui la cultive », les allochtones ont cessé de verser les redevances, certains acceptant seulement de donner encore une somme d'argent symbolique (1 000 à 2 000 F CFA par an). Ce type de cession de terre a dès lors diminué.

Le deuxième mode d'acquisition des terres, par ordre d'importance, est l'achat de forêts ou de plantations (1). Ce type, très répandu dans le département, n'est pas le plus fréquent à Adomankro, peut-être parce que les Baoulé dominent ici, et qu'ils sont peu favorables à cette pratique. Ce sont surtout les Dioula qui achètent des terres grâce à l'argent fourni par des parents ou acquis par leur travail comme manoeuvre.

A partir de 1955-58, les ventes sont importantes

près de la gare de Rubino (2). Adomankro, plus éloigné de la voie ferrée est touché plus tard, après 1960 surtout. L'interdiction officielle de vendre des terres à partir des années 1960 n'a pas freiné le mouvement. Il semble au contraire qu'on assiste actuellement à une recrudescence des ventes.

Le montant des transactions (rapporté à l'ha) est très variable. Il ne semble pas y avoir de différence sensible entre le coût d'une forêt et celui d'une plantation, tout dépendant pour la plantation de son état et pour la forêt de sa situation. Par contre d'une plantation à l'autre ou d'une portion de forêt à l'autre, les écarts sont considérables : les prix les plus courants se situent entre 5 000 et 10 000 F CFA l'ha, mais l'écart maximum (rapporté à l'ha) va de 1 à 20 à Adomankro. Les prix ont tendance à s'élever avec le temps, certaines plantations se vendant actuellement plus de 50 000 F CFA l'ha.

TABLEAU III
Mode d'obtention des terres cultivées par les allochtones à Adomankro (ha)

Mode d'acquisition	PLANTATION		FORET				TOTAL	%	
	achat	gage	red. trad.	achat	don	prêt ou location			mode mixte
<u>Ethnie</u>									
BAOULE			116,25	8,52	0,79	2,35	0,21	128,12	82,7
DIOULA + VOLT.	7,18	3,02	5,14	9,45		1,95		26,74	17,3
TOTAL	7,18	3,02	121,39	17,97	0,79	4,30	0,21	154,86	100
<u>DATE</u>									
1950-54			68,11					68,11	44,0
1955-59		3,02	43,67					46,69	30,1
1960-64	1,91		9,61	2,07				13,59	8,8
1965-69	5,27			7,16				12,43	8,0
1970-74				5,88		1,63		7,51	4,9
1975-76				2,86	0,79	2,67	0,21	6,53	4,2
TOTAL	7,18	3,02	121,39	17,97	0,79	4,30	0,21	154,86	100
%	4,60	2	76,7	13,3	0,5	2,8	0,1	100	

La pression foncière actuelle est à l'origine de l'apparition de deux modes de cessions nouveaux. Tout d'abord, le prêt de terres destinées aux cultures vivrières autrefois gratuit tend de plus en plus à se

transformer en location, soit que l'emprunteur verse une indemnité en argent ou en nature, soit qu'il vienne effectuer des prestations de travail sur les plantations du prêteur. D'autre part, on assiste au

(1) On peut y rattacher la prise en gage de plantation, pratique assez rare ici, et qui est presque toujours transformée en vente au bout de quelques années.

(2) Cf. DUPRE (M.). — *Op. cit.* : 71.

développement d'un mode de tenure mixte ; l'allochtone défriche une forêt ou une jachère et plante du vivrier ; l'année suivante le propriétaire plante des caféiers ou des cacaoyers ; le locataire entretient la parcelle et récolte les produits vivriers pendant deux ou trois ans, puis la terre et la plantation reviennent intégralement au propriétaire. Le procédé permet au locataire d'obtenir un champ vivrier, et évite au propriétaire les travaux pénibles du défrichage.

Globalement, les cessions aujourd'hui se ralentissent nettement. Leur maximum (en nombre et en superficie) se situe entre 1950 et 1959, ce qui correspond à la grande période d'arrivée des migrants et à un temps fort de l'expansion de l'agriculture commerciale dans la région.

3. Immigration et développement de l'économie de plantation

La figure 4 permet de distinguer 3 périodes. La première est une phase d'expansion autochtone. Le rythme de défrichage est lent, et à la fin de la seconde guerre mondiale, l'agriculture marchande est moins développée ici qu'à Gboto.

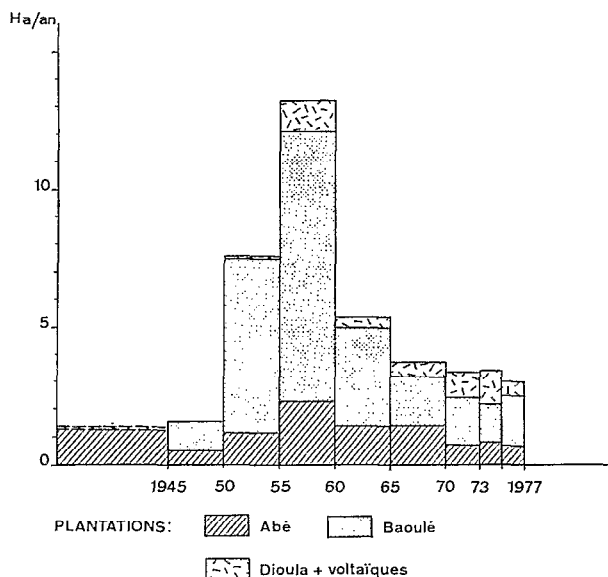


FIG. 4. — Évolution des rythmes de plantation à Adomankro

A partir de 1950-51 la région voit affluer les Baoulé. Auparavant, des Dioula s'étaient déjà installés dans la région. Mais cette immigration concentrée autour de la gare n'avait pas atteint Adomankro. Par contre, les Baoulé viennent rapidement s'installer dans les campements, à la recherche de forêts à défricher. Ce mouvement coïncide avec la période de hauts cours du café. La conjonction de ces deux phénomènes est

à l'origine d'une accélération brutale des défrichements, due essentiellement aux cessions massives de terres aux allochtones, et secondairement à un accroissement des plantations abé.

La troisième phase débute vers 1960. Elle est marquée par une relative pause dans l'expansion des plantations. Les Abé se dessaisissent de moins en moins des terres. Les allochtones se contentent donc d'achever les défrichements des forêts cédées auparavant. Les nouveaux immigrants ne sont plus des Baoulé, mais des Dioula : les terres qu'ils achètent et mettent en valeur sont situées hors du terroir, car désormais toute la terre est appropriée autour d'Adomankro.

On constate, d'autre part, un net ralentissement des défrichements, les réserves forestières s'épuisant. Nous aboutissons ainsi à la situation actuelle de blocage foncier.

UN TERROIR SATURÉ

Actuellement il ne reste plus de terres vacantes à Adomankro à l'exception des bas-fonds impropres aux cultures arbustives. La durée de jachère (possible) après cultures vivrières est de moins de 4 ans, ce qui est insuffisant pour permettre un maintien de la fertilité du sol.

1. Cette situation se traduit dans la répartition des cultures

Les cultures commerciales occupent de très loin la première place (il s'agit ici du caféier pour des raisons pédologiques) : 91 % des superficies cultivées (en cultures pures ou associées). L'association cultures commerciales-cultures vivrières est rare. Elle ne représente que le tiers du total, soit beaucoup moins qu'à Gboto.

Inversement, les superficies en cultures vivrières pures sont relativement plus importantes : 9 % de l'ensemble. Il faut voir là plus qu'une habitude locale. En fait, nous assistons à une rupture dans le système de production. Jusque-là, le vivrier était assuré par l'association sur la même parcelle des cultures vivrières et de très jeunes plantations qu'elles protégeaient. Il n'y avait donc nul besoin de cultures alimentaires pures. Depuis le début des années 1970, les nouvelles plantations deviennent rares, le terroir étant saturé ; par voie de conséquence, elles fournissent une quantité insuffisante de produits vivriers (qui leurs sont associés) pour nourrir la population. Une séparation des deux types de cultures s'amorce. C'est la raison pour laquelle, les planteurs sont amenés à faire de plus en plus du vivrier en culture pure sur des terres impropres aux plantations et dont, par ailleurs, la durée de jachère se raccourcit. Parallèlement, on assiste à des modifications dans le choix des plantes cultivées. Ainsi, la culture du riz



PHOTO 1. — Paysage du Nord-Est du département d'Agboville vu d'avion : on ne distingue pas les plantations arbustives de la forêt secondaire ; les tâches gris clair correspondent à des parcelles de cultures vivrières ou à des bas-fonds



PHOTO 3. — Cacaoyère



PHOTO 4. — Caféière

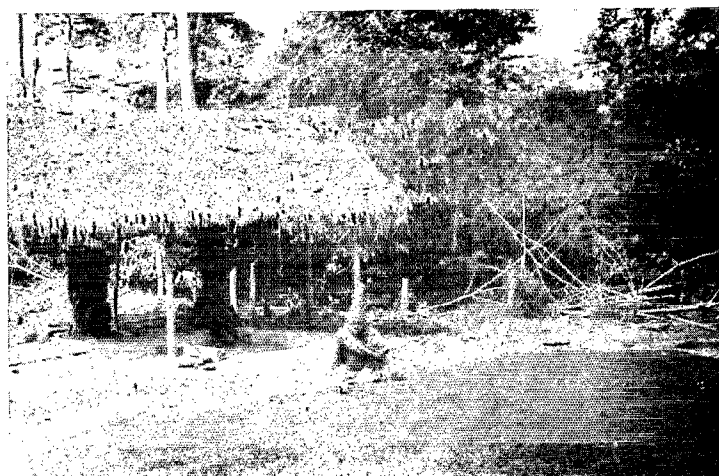


PHOTO 2. — Séchage du café. On remarque au second plan une décortiqueuse (sous l'abri) et au dernier plan une caféière



PHOTO 5. — Brûlis : la parcelle s'arrête là où s'arrête le feu ; signe de techniques traditionnelles



PHOTO 6. — Adomonkro : au sud de la piste et à la lisière nord-ouest du village : quartiers abé ; le reste : quartier allochtone. Le village est entouré de plantations abandonnées ou productives

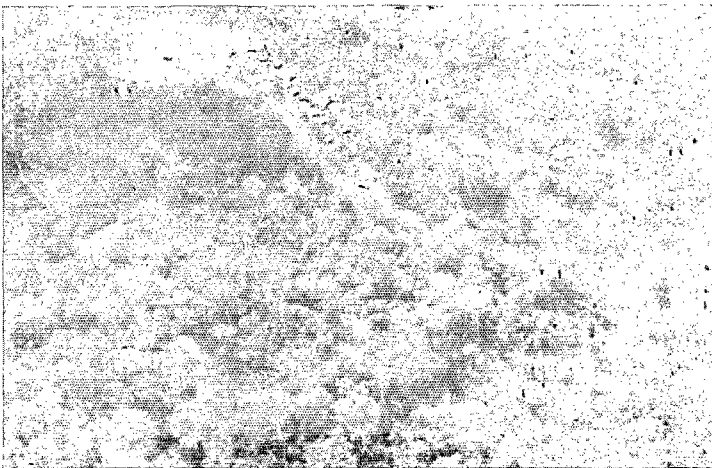


PHOTO 7. — Vue de Gboto : le village est situé le long de la route (haut de la photographie). Il est impossible de distinguer les cultures arbustives des jachères. Les cultures vivrières sont plus visibles (taches claires)

se développe, pas seulement sous l'influence des Dioula, mais parce qu'elle est plus productive et convient mieux aux sols de bas-fonds, principal domaine, aujourd'hui, de localisation des plantes vivrières.

Le parcellaire porte la marque de cette situation ainsi que de l'importance de l'immigration allochtone. Deux types de parcelles peuvent être nettement opposés : les parcelles de vivrier, dont la petitesse témoigne des difficultés que l'on éprouve désormais à trouver des espaces disponibles pour ces cultures ; les parcelles arbustives, dont les grandes dimensions correspondent aux concessions accordées aux autochtones pendant les années 50 et qui ont été progressivement mises en valeur depuis cette époque. Entre ces deux types, les parcelles de taille intermédiaire sont rares (il s'agit alors de plantations autochtones).

2. Les exploitations et la situation foncière

Les mêmes thèmes d'explication se retrouvent pour rendre compte de la situation foncière et économique.

Dans l'ensemble, les exploitations sont beaucoup plus petites qu'à Gboto : 5,97 ha en moyenne en 1976 (contre 9,62 ha à Gboto, la même année). Les tonnages récoltés et les revenus sont par conséquent plus modestes : 2,5 t/expl. et 390 000 F CFA/expl. de R.A.B. La forte charge démographique sur le terroir rend compte de cette situation.

Cependant, il existe des différences de taille très marquées d'une exploitation à l'autre : sur ce plan les écarts ne sont guère moins importants qu'à Gboto. Mais ici ils recouvrent des différences entre ethnies (tabl. IV).

TABLEAU IV
Taille des exploitations à Adomonkro

classe de superficie (en ha) Ethnies	0 - 4,9	5 - 9,9	10 - 14,9	15 et +
	ABE	4	2	2
BAOULE	6	8	2	2
DIOULA. + VOLT.	7	1	-	-
TOTAL	17	11	4	2

Les Abé d'Adomonkro ont des exploitations de taille nettement inférieure à celles des planteurs de Gboto : 6,03 ha. Partant, les tonnages de café-cacao récoltés (1,9 t/expl.) et le R.A.B. (319 000 F CFA/expl. en 1976) sont aussi plus réduits (1). Cette situation s'explique aisément par les ventes de terres qu'ils ont effectuées. Il faut même remarquer que le fils du maître de terre qui a repris l'exploitation de ce dernier, trop vieux, est un des plus petits planteurs du village, ayant davantage cherché à tirer des revenus de ses ventes que de son exploitation.

Les exploitations baoulé se distinguent par leur taille supérieure à la moyenne villageoise (7,12 ha cultivés, 3,4 t de café-cacao récoltés, 522 000 F CFA de R.A.B. par exploitation en 1976) ce qui est un cas général dans le département. Si l'on s'en tient aux

superficies, deux exploitations dépassant 15 ha émergent d'un ensemble d'unités comprises, pour l'essentiel, entre 5 et 10 ha.

Quant aux exploitations dioula et voltaïques, elles se caractérisent à l'inverse par leur petite taille (3,34 ha cultivés, 1,3 t de café-cacao récoltés, 162 000 F CFA de R.A.B.).

L'étude de l'assiette spatiale des exploitations met aussi nettement en évidence les différenciations ethniques. Sur le terroir les parcelles de chaque groupe ethnique se regroupent en blocs contigus (fig. 5) :

- les autochtones occupent le Sud-Est ;
- les Abé « allochtones », le Nord-Ouest ;
- les Baoulé, une vaste portion médiane, orientée NNE-SSO ;

(1) Dans les exploitations abé, les tonnages de café-cacao et les revenus sont inférieurs à la moyenne villageoise bien que les superficies cultivées soient supérieures. Trois raisons en rendent compte :

- les superficies en cultures vivrières sont plus fortes dans les exploitations abé ;
- le pourcentage de plantations âgées peu productives y est plus élevé ;
- les colatiers occupent une place plus importante dans les vergers et font baisser les rendements de café-cacao.

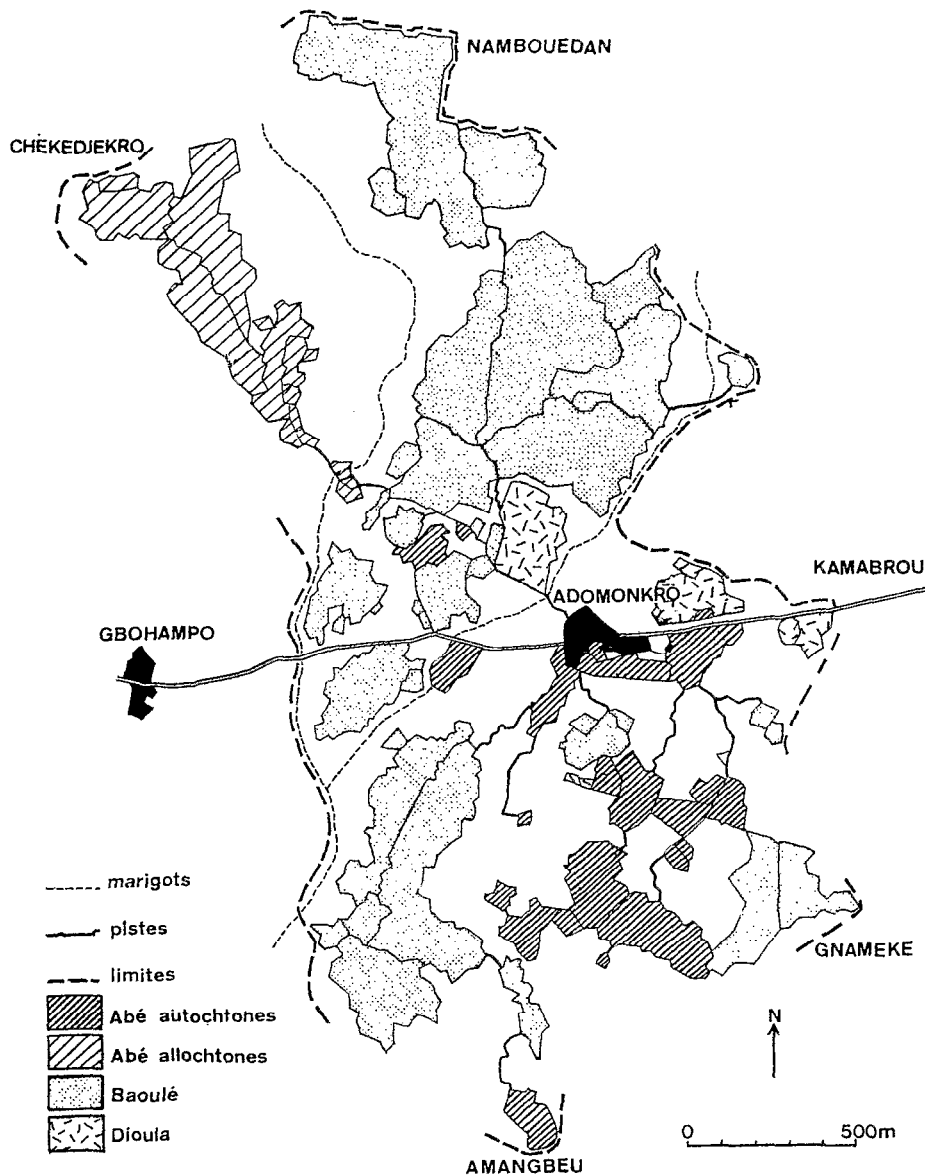


FIG. 5. — Adomankro 1976 : la répartition foncière

— les Dioula, une petite portion au centre du terroir.

Précisons, en outre, que les Abé ont toutes leurs parcelles à l'intérieur du terroir, alors que les Baoulé et les Dioula possèdent des plantations à l'extérieur. Mais les situations sont très diverses.

Ainsi, un Baoulé qui cultive une des plus vastes plantations installées sur le terroir d'Adomankro, possède des parcelles de vivrier sur les terres d'un village voisin, et 6 ha de cafiers vers Dimbokro. Il s'agit du plus important planteur du village, et

dans son cas on se trouve en présence d'une situation de cumul de terres. Son dynamisme n'est pas sans rappeler celui de quelques exploitants de Gboto.

Tout autre est la situation des Dioula qui ont acquis la majeure partie de leurs domaines à l'extérieur du terroir parce qu'au moment de leur installation celui-ci était déjà totalement approprié. L'éloignement de leur exploitation ne signifie pas dynamisme de l'exploitant mais est une conséquence de la saturation foncière.

La date d'arrivée du planteur allochtone est déter-

minante pour expliquer la taille de son exploitation :

— les 3 plus gros planteurs sont les trois premiers arrivés ;

— à l'opposé, les deux derniers installés cultivent les superficies les plus petites.

Il faut mettre à part les Voltaïques : dans les années 50 ils ne voulaient (ou ne pouvaient) pas se fixer et n'ont pas demandé de terre ; aujourd'hui ils n'ont pas suffisamment d'argent pour en acquérir. Par ailleurs, ne possédant pas la nationalité ivoirienne, ils ne bénéficient pas de la même protection administrative que les nationaux. Pour toutes ces raisons, ils sont pratiquement exclus du partage foncier (un seul des 99 adultes voltaïques du village étant planteur).

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, deux catégories seulement de planteurs agrandissent leurs exploitations :

— les Abé qui possèdent encore des réserves forestières ;

— les plus gros planteurs baoulé qui par leur influence et leurs revenus peuvent obtenir de nouvelles concessions.

Les Dioula, quant à eux, ayant acheté des terres à la fin des années 60 et défrichant actuellement leurs dernières forêts, n'auront bientôt plus d'espaces nouveaux à leur disposition.

3. Cette situation est source de conflits

Elle détériore grandement les relations entre les différents groupes sociaux à l'intérieur du village. Le tribunal coutumier de Rubino doit juger un grand nombre de procès fonciers entre planteurs : contestations sur les limites des parcelles, création de plantations allochtones sans autorisation sur des forêts appartenant à des Abé, tentatives de récupération de terres cédées autrefois, etc.

La tension est particulièrement manifeste à Adomonkro. Les Abé font reproche aux allochtones de les avoir « trompés » en ne leur versant plus de redevances foncières. Ces derniers grondent contre le prix des terres, le refus des Abé de céder des forêts qu'ils ne mettent pas en valeur. Ces difficultés se concrétisent au niveau de l'habitat et des activités sociales entièrement distinctes.

On aboutit ainsi à une situation vécue très différente de celle de Gboto : dans le village du canton Morié, les tensions sont atténuées ou masquées par le jeu des solidarités familiales ; à Adomonkro, elles se

crystallisent et s'exacerbent à partir des origines ethniques.

Cependant, les allochtones ne sont pas absents à Gboto ; ils sont seulement moins nombreux et n'ont eu accès qu'exceptionnellement à la terre.

Il convient donc de se poser deux questions :

— pourquoi, les allochtones sont-ils venus et se sont-ils installés dans tout le département d'Agboville (puisqu'on en trouve aussi bien à Gboto qu'à Adomonkro ou que dans tout autre village) ?

— pourquoi ont-ils eu largement accès à la terre à Adomonkro et pas à Gboto ?

C'est s'interroger sur l'origine de l'immigration allochtone.

L'origine de l'immigration allochtone

LES FACTEURS DES INÉGALITÉS DANS L'IMPLANTATION ALLOCHTONE A GBOTO ET ADOMONKRO

Les raisons des différences entre les deux localités sont multiples. On pourrait faire intervenir des questions de personnes. Mais elles n'expliqueraient pas le caractère général des types de situations représentées par Gboto et Adomonkro. De fait, trois éléments sont particulièrement importants (1).

1^o L'immigration allochtone a eu un caractère beaucoup plus massif à Adomonkro, parce que *le village est proche de la gare de Rubino*. Les allochtones se sont installés d'abord près de leur lieu de débarquement. Plus loin, comme à Gboto, leur flux a été moins puissant et donc plus facile à contenir.

2^o *L'origine des migrants, différente selon les localités* est certainement un facteur dont il faut tenir compte aussi. A Adomonkro, les Baoulé et les Dioula sont nombreux. Par contre leur présence est réduite à Gboto. Or ces deux groupes ont eu un accès à la terre important comme nous l'avons vu à propos d'Adomonkro (2).

Les Baoulé sont venus s'installer massivement dans le département d'Agboville dans les années 1950. C'est à cette époque qu'ils ont acquis de vastes superficies car les Abé acceptaient de céder des terres. Mais les migrations baoulé se sont cantonnées aux zones proches des gares : elles ont touché Adomonkro ; elles n'ont pas atteint Gboto trop éloigné de la voie ferrée.

A partir de 1960 (date de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire) les Abé ont commencé à céder moins

(1) Pour être complet, il faudrait s'interroger sur les causes de départ, c'est-à-dire sur la situation dans les régions d'émigration. Ceci demanderait une toute autre étude. Nous nous bornerons à envisager ici les raisons qui tiennent à la région d'immigration.

(2) Cf. pp. 279 à 281.

de terres. Quelques Baoulé et des Dioula sont parvenus à en acheter. Mais compte tenu des difficultés qu'ils rencontraient pour acquérir un bien foncier, les nouveaux venus se sont installés là où ils pouvaient recevoir l'aide de parents déjà établis : des Baoulé et des Dioula qui avaient de la famille au village ou à Rubino, centre tout proche, sont venus à Adomonkro. Par contre, ils n'ont pas été attirés par Gboto.

Les allochtones de Gboto sont surtout des Voltaïques. Nous avons vu qu'à Adomonkro (où ils sont aussi nombreux) ils n'ont pas eu accès à la terre (1). Pour les mêmes raisons ils ne sont pas devenus planteurs à Gboto.

Ainsi, c'est l'importance de l'implantation baoulé et secondairement dioula à Adomonkro qui explique que la situation foncière soit différente de celle de Gboto.

3^o Enfin, il faut faire intervenir *les structures sociales et le niveau de développement de l'économie de plantation au moment de l'arrivée des allochtones*. Dans le cas d'Adomonkro (comme à peu près partout où le phénomène s'est produit) la terre a été cédée pour l'essentiel par un seul homme : le patriarche du village, maître de la terre (le nana). Or, celui-ci a pu le faire pour deux raisons.

— D'abord, dans les années 1950, lorsque eut lieu l'essentiel des cessions de terre, l'économie de plantation n'avait pas encore connu un grand développement à Adomonkro, les forêts libres couvraient de vastes superficies. Il était possible d'en céder sans trop de problèmes.

— Par ailleurs, le maître de la terre pouvait distribuer des parcelles à sa guise parce qu'il jouissait d'une grande autorité dans son village : les autres Abé étaient ses frères cadets et lui portaient le profond respect dû à un aîné dans la société traditionnelle autochtone ; de plus, il était le fondateur de la localité, et il avait donné des forêts à ses frères au moment de leur venue, ce qui lui conférait un prestige incontesté. Il put ainsi distribuer les terres ce qui lui rapporta (grâce aux redevances traditionnelles qu'il reçut et aux ventes qu'il effectua), des revenus substantiels, soit, de 1954 à 1976, une somme globale en numéraire de 230 000 F CFA et des redevances en nature de l'ordre d'une tonne à une tonne et demie de café par an (2).

La situation était très différente à Gboto et Attobrou. Déjà une longue pratique de l'économie de plantation avait détruit le système d'autorité traditionnel. L'appropriation individuelle de l'espace rendait presque impossible la cession de vastes forêts sur le terroir villageois. Qui plus est, il existait une classe de gros planteurs qui percevaient très clairement l'importance du contrôle foncier et n'auraient pas admis que le nana, maître de la terre, distribuât des forêts aux allochtones (même s'ils reconnaissaient encore son pouvoir religieux). Enfin, cette longue pratique de l'économie de plantation avait créé une dynamique et une prise de conscience : l'accroissement des revenus passait par le développement des plantations personnelles. Ainsi la différence d'ancienneté et d'importance de l'économie de plantation qui existait entre Gboto et Adomonkro vers 1950, simple décalage dans le temps au départ, allait créer des situations opposées de façon irréversible.

Toutefois, ces différences ne rendent pas compte de l'origine des migrations allochtones. La raison fondamentale semble tenir à la nécessité du recours aux allochtones comme force de travail dans l'économie de plantation.

PLACE ET RÔLE DES MANŒUVRES DANS L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Il est évident que les situations sont variables d'un individu à l'autre, et les chemins qui ont amené les allochtones à devenir planteurs sont multiples. Tel Dioula a acquis des sommes importantes dans le commerce, ce qui lui a permis d'acheter une plantation ; tel Baoulé a obtenu sans problème dès son arrivée une forêt. Mais il ne s'agit là que de cas marginaux. Le plus souvent l'allochtone a été manœuvre avant de devenir planteur, et c'est comme manœuvre que les allochtones sont d'abord venus s'installer.

Or, il apparaît très clairement que les manœuvres jouent un rôle essentiel dans l'économie de plantation. Pour le comprendre, il faut revenir sur le système de production en vigueur dans le pays abé (3).

1. Le système de production associe deux types de productions

Les cultures dites vivrières et destinées à l'auto-

(1) Cf. p. 284.

(2) Il est assez facile de retrouver ces statistiques par enquêtes rétrospectives car les dons avaient un caractère régulier et systématique. La concordance des déclarations du maître de terre et des allochtones nous l'a d'ailleurs confirmé.

(3) On trouvera une analyse de la place et du rôle de la main-d'œuvre salariée dans l'économie de plantation d'une autre région de la Côte d'Ivoire forestière dans les travaux de J. P. CHAUVÉAU et J. RICHARD. Bien que les contextes historiques et humains des régions étudiées ne soient pas les mêmes, et malgré une optique d'étude différente, il est remarquable de constater que sur beaucoup de points nos analyses convergent. Cf. CHAUVÉAU (J. P.), RICHARD (J.). — *Une périphérie recentrée. A propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire*. — Abidjan, O.R.S.T.O.M., 1976, 79 p. *multigr.*

consommation, et les cultures commerciales destinées à fournir du numéraire. Pour les unes et les autres, les techniques utilisées sont extrêmement rudimentaires. L'outillage reste sommaire : houes, haches, machettes... Le travail est pour l'essentiel manuel. La superficie cultivée dépend donc directement de la force de travail de l'exploitation, c'est-à-dire du nombre d'adultes disponibles.

2. *Or, le recours aux sources traditionnelles de main-d'œuvre a diminué ou s'avère insuffisant*

L'entraide collective, autrefois importante, a pratiquement disparu. L'essentiel de la force de travail était traditionnellement fournie par la famille. Elle reste encore notable : en général les femmes s'occupent des parcelles de cultures vivrières, les hommes n'intervenant que pour les gros travaux. Les cultures commerciales sont l'apanage des chefs de familles, aidés par leurs fils, et de façon secondaire par leurs épouses. Mais cette main-d'œuvre est rapidement limitée : l'exode rural particulièrement fort en pays abé, et qui affecte surtout les jeunes, diminue d'autant la force de travail dans l'exploitation. Ainsi le recours aux manœuvres s'avère indispensable.

3. *Les types de recrutement de main-d'œuvre salariée*

Tout exploitant a recours à la main-d'œuvre salariée. La nature du travail de cette main-d'œuvre et son importance sont régies par des contrats en général dûment établis ; souvent les accords sont passés par écrit ou devant témoins. Il existe quatre types principaux d'embauche.

— Le manœuvre peut être tout d'abord employé comme « mensuel » ; dans ce cas il est payé au mois. Les salaires varient d'un village à l'autre et en fonction des cultures. Dans la zone de cultures café-cacao, ils sont de l'ordre de 2 500 F CFA/mois (salaire à Gbotto en 1976), plus une parcelle de vivrier concédée par le patron à l'employé.

— La seconde catégorie de salariés correspond à ce qu'on a coutume d'appeler (improprement) les « métayers ». Le manœuvre, dans ce cas a la charge d'une parcelle arbustive, dont il assure l'entretien et la récolte. En échange, il reçoit une part du produit de la plantation : le tiers en cas de contrat « abou-san » (forme la plus répandue), la moitié en cas de contrat « abou-nyan ».

— En outre, presque tous les planteurs emploient au moins une fois par an des « journaliers », embauchés pour une tâche à la journée. Ils sont payés entre 300 et 350 F CFA par jour, en 1976, et souvent nourris ; les salaires ont fortement augmenté ces dernières années puisque les journaliers recevaient, en 1973-74, 250 F CFA par jour.

— Le quatrième type de salarié agricole est constitué par les « contractuels ». Dans cette forme, les

manœuvres, après discussion avec l'employeur, sont engagés pour une somme forfaitaire, pour réaliser un travail déterminé : défrichement d'une parcelle, récolte d'une plantation, etc. Les salaires sont extrêmement variables. Mais la tendance actuelle est à la hausse : les manœuvres demandaient en 1975, 6 000 F CFA pour nettoyer un hectare de café à Adomonkro ; ils exigeaient 6 500 F CFA pour le même travail l'année suivante, plus la nourriture et le logement pendant la durée des travaux.

D'autres formes d'embauche existent, mais elles sont de faible importance et se rapprochent toutes, plus ou moins, des quatre types principaux précédemment cités : par exemple, partage du vivrier avec les femmes allochtones employées pour la récolte.

Enfin, il faut souligner deux caractères généraux, valables pour tous les types de salariat. D'abord, dans tous les cas, interviennent des pratiques relevant des relations personnelles entre employeurs et salariés : cadeaux, avantages supplémentaires. Ces pratiques constituent des clauses implicites du contrat de travail pour s'attacher les manœuvres ; le plus habile, ou le plus généreux, pourra ainsi s'assurer une main-d'œuvre stable et nombreuse. Cet aspect est particulièrement important car (nous y reviendrons) on assiste aujourd'hui à une raréfaction de la main-d'œuvre. L'évolution du marché de l'emploi explique d'autre part, l'augmentation des salaires déjà relevée, ainsi que le développement de formes de contrats plus favorables à la main-d'œuvre : par exemple, déclin du métayage abou-san (au tiers), au profit de l'abou-nyan (à la moitié)...

4. *Main d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée*

Il convient, pour situer plus précisément la place de la main-d'œuvre salariée dans l'exploitation, d'analyser ses rapports avec la main-d'œuvre familiale.

Le tableau V montre qu'il y a croissance des dépenses de main-d'œuvre salariée et du nombre d'actifs familiaux avec l'augmentation de la superficie cultivée dans l'exploitation. Il y a donc cumul des deux sources de travail, les planteurs disposant d'une main-d'œuvre familiale importante utilisant aussi une main-d'œuvre salariée abondante. Cependant, ce cumul n'est pas systématique : à Gbotto, on constate une baisse de la main-d'œuvre familiale dans les exploitations moyennes (10-14,9 ha) par rapport à celles de la catégorie inférieure (5-9,9 ha), baisse compensée par une augmentation des dépenses de main-d'œuvre salariée. Par ailleurs, les petites exploitations comptent essentiellement sur leur main-d'œuvre familiale tandis que le salariat prédomine dans les grandes exploitations. Par contre, l'importance respective des deux sources de travail ne paraît

TABLEAU V
Main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée par exploitation

	GBOTO			ADOMONKRO		
	nombre d'actifs familia.	nombre d'actifs non familia. (1)	dépenses annuelles de main d'oeuvre (1000 F CFA)	nombre d'actifs familia.	nombre d'actifs non familia. (1)	dépenses annuelles de main d'oeuvre (1000 F CFA)
<u>classe de sup.</u> (en ha)						
0 - 4,9	2	0,2	9	2	0,6	25
5 - 9,9	2,8	1,8	139	3,1	2,7	101
10 - 14,9	2,5	2,1	212	4,3	4,5	221
15 et +	3,5	4	353	6,5	6	319
TOTAL	2,5	2,7	169	3,1	2,1	91
<u>Ethnie</u>						
Abé	2,5	2,8	182	3,1	1,6	70
Allochtones	2	0,5	36	3,1	2,2	98
TOTAL	2,5	2,7	169	3,1	2,1	91

(1) Les actifs non familiaux comprennent les manoeuvres permanents et éventuellement leurs épouses qui participent de façon occasionnelle au travail de l'exploitation.

pas avoir de rapports avec l'origine ethnique du planteur (1).

Globalement, il semble ressortir de ce tableau, que l'augmentation des superficies cultivées est davantage liée à la croissance (forte et régulière) des dépenses de main-d'œuvre salariée, qu'à la croissance (plus faible et plus irrégulière) du volume de main-d'œuvre familiale de l'exploitation.

5. Le rôle de la main-d'œuvre salariée

Dans la définition de la taille de l'exploitation ce rôle est particulièrement mis en évidence par le tableau VI. A Gboto, en milieu autochtone, on constate que la corrélation est extrêmement forte

entre les dépenses de main-d'œuvre salariée d'une part, et la superficie totale cultivée (coefficient de corrélation : 0,92) ou le revenu agricole brut (0,90) d'autre part. La corrélation est également élevée entre la population active résidente (qui prend en compte les salariés permanents et la main-d'œuvre familiale) et la superficie cultivée (0,89) ou le revenu agricole brut (0,80). Par contre, dans le cas de la seule main-d'œuvre familiale, la corrélation est beaucoup plus faible (coefficients de 0,35 et 0,24 seulement).

L'exemple d'Adomonkro permet de faire les mêmes observations dans un milieu pourtant différent. L'origine ethnique des planteurs ne semble donc avoir qu'une incidence secondaire sur le rapport

TABLEAU VI
Rapport entre la main-d'œuvre des exploitations et leur dimension économique (1976) — coefficient de corrélation linéaire

	Adomonkro		Gboto	
	Superficie totale cultivée	Revenu Agricole brut	Superficie totale cultivée	Revenu agricole brut
Pop totale résid.	0,85	0,85	0,69	0,64
Pop active résid.	0,92	0,92	0,89	0,80
Pop fam. active résid.	0,73	0,75	0,35	0,24
Dépenses de M. d'Oe. salariée	0,93	0,96	0,92	0,90

(1) La différence du volume de main-d'œuvre employé par exploitation entre Gboto et Adomonkro est liée au caractère plus extensif de l'agriculture à Gboto.

entre la taille de l'exploitation et le volume de la main-d'œuvre salariée employée.

Par contre une analyse non plus des chefs d'exploitation mais des adultes permet de différencier nettement les groupes (tabl. VII). Les Voltaïques sont avant tout des fournisseurs de main-d'œuvre salariée, tandis que les autochtones et les Baoulé en sont les principaux utilisateurs, les Dioula se situant dans une position intermédiaire. Cette inégalité se traduit au niveau de l'accès à la terre et de la taille des exploitations. Le système fonctionne avant tout

grâce à l'utilisation de la main-d'œuvre salariée ; sans elle, pas d'extension de superficies cultivées ; or, l'utilisation extensive des terres est au cœur du système de l'économie de plantation, tant du point de vue des techniques que des objectifs. Un groupe paraît alors sacrifié : les Voltaïques (et dans une moindre mesure les Dioula étrangers) condamnés à être avant tout des fournisseurs de main-d'œuvre.

Enfin, il faut tenir compte de la structure de la main-d'œuvre salariée. Le tableau VIII, relatif aux exploitations de Gboto, met en évidence les fortes

TABLEAU VII
Adultes masculins et planteurs à Gboto et Adomonkro (1976)

Hommes de plus de 15 ans Ethnie	Adomonkro				Gboto		
	planteurs	aides famil.	manoe.	manoe. et plant.	planteurs	aides famil.	manoe.
ABE	8	3	-	-	20	3	-
BAOULE ET APPARENT.	18	7	-	1	2	-	1
DIOULA IVOIRIENS	4	-	-	-	-	-	-
DIOULA ETRANGERS	2	-	-	1	-	-	9
VOLTAIQUES	1	-	51	-	-	-	32

différences qui existent dans la structure de la main-d'œuvre salariée en fonction de l'importance de l'exploitation. Les très petites exploitations (inférieures à 5 ha) emploient presque exclusivement des contractuels, les métayers apparaissent dans les petites et moyennes (de 5 à 9,9 ha et de 10 à 14,9 ha), les grandes utilisant essentiellement des mensuels et des métayers. Les journaliers constituent une main-d'œuvre d'appoint assez constante, quelle que soit l'importance de l'exploitation. Une étude des exploitations d'Adomonkro ne met en évidence aucun lien systématique entre la structure de la main-d'œuvre salariée et l'ethnie du chef d'exploitation : les

Baoulé emploient moins de contractuels et plus de métayers que les Dioula, mais ceci correspond vraisemblablement à la différence de taille entre les deux catégories d'exploitations, non pas aux différences ethniques. L'élément fondamental est donc l'importance de l'exploitation. Or, il apparaît que la main-d'œuvre est très inégalement coûteuse selon le type d'embauche.

Des calculs effectués à Gboto et Adomonkro permettent de situer le coût moyen du journalier à 375 F CFA/jour, celui du contractuel à 795 F CFA/jour, celui du mensuel à 330 F CFA/jour et enfin, celui du métayer à 390 F CFA/jour (1).

TABLEAU VIII
Structure de la main-d'œuvre salariée en fonction de la taille de l'exploitation à Gboto (1976)

Classe de superficie (en ha)	Dépenses annue. de MO salariée (1000 F CFA)	% journaliers	% contractuels	% mensuels	% métayers
0 - 4,9	9	6,8	93,2	-	-
5 - 9,9	139	1,7	6,6	-	92,4
10 - 14,9	212	1,3	3,5	2,7	92,5
15 - 19,9	348	0,8	1,4	17,0	80,8
20 et +	370	2,7	1,6	21,6	74,1

(1) Ces chiffres sont certes approximatifs. Et il faut tenir compte du fait que les salariés employés à la tâche, travaillent beaucoup plus intensément que ceux payés au mois par exemple. Cependant, les écarts nous semblent suffisamment importants pour être significatifs et ils sont ressentis comme tels par les intéressés eux-mêmes.

Le contrat représente la situation la plus avantageuse pour le manœuvre et la plus défavorable pour le propriétaire ; ensuite viennent le métayage et la rémunération à la journée ; au contraire du contrat, le salariat au mois constitue la forme d'utilisation de la main-d'œuvre la plus favorable pour l'exploitant. Or, comme le met en évidence le tableau VIII, ce sont les plus gros planteurs qui bénéficient des formes d'utilisation de la main-d'œuvre les plus rentables pour l'exploitation ; la productivité du travail salarié, à rémunération égale, croît donc avec l'importance de l'exploitation.

6. L'évolution de la main-d'œuvre salariée

Depuis quelques années on assiste à une raréfaction de la main-d'œuvre. En 1973 et 1974, le nombre des salariés permanents a brusquement diminué ; ce n'est que vers 1977 que la situation s'est rétablie, sans pour autant revenir au niveau antérieur. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution ; les uns tiennent à la conjoncture internationale (la Haute-Volta a décidé par exemple, de limiter momentanément l'émigration de sa main-d'œuvre en Côte d'Ivoire) ; d'autres sont purement locaux : l'ouverture de l'usine textile d'Agboville, puis les travaux de prolongement de la route goudronnée entre Azaguié et Agboville ont attiré la main-d'œuvre vers des activités mieux rémunérées.

Mais la principale raison de l'apparition d'une pénurie de main-d'œuvre tient à la fois aux objectifs des manœuvres et à la nature du système d'économie de plantation en pays abé : aujourd'hui le manœuvre n'accepte sa situation de salarié que de façon momentanée ; son désir ultime est presque toujours d'accéder à la terre. Deux tactiques pour parvenir à ce but s'offrent à lui. La première consiste à se faire employer comme mensuel ou métayer chez un planteur dans l'espoir qu'un jour celui-ci ou le maître de la terre lui cède une plantation ou une forêt. Or les possibilités se réduisent fortement dans le département d'Agboville du fait de la saturation foncière. Aussi la main-d'œuvre salariée émigre-t-elle vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, là où existent encore de larges secteurs forestiers, donc de plus grandes possibilités d'acquisitions foncières. La seconde solution consiste à gagner suffisamment d'argent comme manœuvre pour pouvoir acheter ensuite une terre : pour cela il faut s'employer comme contractuel ou obtenir une bonne plantation en métayage avec une parcelle de vivrier suffisante, capables de procurer des revenus élevés. C'est pourquoi on observe aujourd'hui dans le département d'Agboville un accroissement du nombre des contractuels : l'argent gagné ici peut être investi éventuellement ailleurs dans une propriété foncière. Ceci rend compte aussi des différences que l'on peut constater entre Gboto et Adomonkro (tabl. IX).

TABLEAU IX
Structure de la main-d'œuvre salariée par localité (1976)

	Dépenses annuelles de MO salariée (1000 F CFA)	% journaliers	% contractuels	% mensuels	% métayers
ADOMONKRO	91	2,3	14,0	0	83,7
GBOTO	169	1,3	4,6	7,9	86,2

A Gboto, les métayers et mensuels sont plus nombreux parce qu'il y a encore des terres susceptibles de leur être cédées (ainsi, le Baoulé a obtenu une plantation du chef du campament en 1972) ; en outre, les plantations sont d'un bon rapport et les parcelles laissées aux manœuvres pour les cultures vivrières assez vastes (1). A Adomonkro, au contraire, les contractuels représentent un pourcentage particulièrement élevé ; en effet, les terres disponibles se

font rares, et les manœuvres ont peu d'espoir d'en obtenir.

La situation du marché du travail est donc fort différente dans les deux villages, parce que les situations foncières sont elles-mêmes fort différentes.

Ceci nous conduit à revenir en conclusion sur un certain nombre de points qui ont trait particulièrement aux questions foncières.

(1) Cette situation favorable a certainement joué de tous temps pour expliquer la venue constante de manœuvres à Gboto, alors qu'ils ne recevaient que peu de terres en échange.

Conclusion

Nous observons à l'heure actuelle dans le département d'Agboville, la phase ultime de la conquête pionnière et de l'appropriation du sol. Gboto est représentatif d'un cas où la saturation foncière n'est pas encore atteinte : la stratégie de débordement et d'expansion foncière au-delà des limites du terroir, stratégie mise au point par les planteurs et fondée sur l'utilisation d'une main-d'œuvre relativement importante en est la cause essentielle. Adomonkro au contraire, est l'exemple d'un terroir saturé : submergés par la marée d'immigrants, les allochtones en acceptant de céder leurs terres ont retiré des gains importants, mais en même temps leur patrimoine foncier s'est réduit comme peau de chagrin.

L'analyse de l'occupation du sol et de sa genèse dans les deux localités permet de mettre en évidence les principaux facteurs de différenciation foncière dans le département en milieu villageois.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la situation sociale des hommes dans la société traditionnelle abé ne compte guère comme le montre l'exemple de Gboto, où les plus grands planteurs ne sont pas forcément des notables.

Le critère ethnique joue un rôle limité à l'intérieur d'un même village. A Adomonkro, les différents groupes n'ont pas eu le même comportement face à la terre : les Baoulé sont les planteurs les plus dynamiques ; plus que les Dioula arrivés tard au village ; plus que les Abé qui ont trop compté pour certains d'entre eux, sur les revenus tirés de leur situation de possesseurs traditionnels du sol ; et plus que les Voltaïques largement exclus du partage foncier. Cependant la confrontation de cet exemple avec celui de Gboto met en évidence les limites du critère ethnique : bon nombre de planteurs autochtones de Gboto sont aussi dynamiques sinon plus que les plus grands planteurs baoulé d'Adomonkro.

L'antériorité dans l'occupation du sol paraît être par contre un facteur fondamental. Elle rend compte de la stratification foncière aussi bien parmi les planteurs autochtones de Gboto que parmi les planteurs allochtones d'Adomonkro. Dans le même ordre d'idées, le décalage historique dans le développement de l'économie de plantation entre Gboto et Adomonkro explique en partie la différence de perméabilité (1) à la pénétration allochtone entre les deux localités, dans les années 1950.

Autre facteur important : la pression démographique. Elle est, elle-même, liée à l'importance de

la présence allochtone, et à la proximité plus ou moins grande de la voie ferrée qui explique cette présence allochtone. Elle permet de rendre compte d'un certain nombre de différences entre les terroirs : dans le cas d'Adomonkro, les fortes densités (78 hab./km²) expliquent la saturation foncière et la taille réduite des exploitations ; au contraire, la stratégie d'occupation du sol extensive de Gboto va de pair avec les faibles densités (31 hab./km²).

Mais la venue prolongée d'allochtones risque de mettre en péril le système agricole à Gboto, comme c'est déjà le cas à Adomonkro. Ainsi est-on amené à penser que le rôle des allochtones, particulièrement celui des manœuvres, est déterminant pour expliquer l'évolution de l'économie de plantation et de la situation foncière.

En effet, dans le cadre d'un système de production fondé sur les techniques manuelles et une stratégie d'occupation du sol extensive, le recours à la main-d'œuvre salariée est indispensable. La taille de l'exploitation est largement fonction de la capacité du planteur à mobiliser cette catégorie de travailleurs. Toutefois, le manœuvre n'accepte sa situation que dans l'espoir de devenir à son tour planteur. Dès qu'il l'est devenu, il cherche aussi à attirer des manœuvres pour étendre son domaine. Ainsi, le système suppose à la fois un appel constant à une main-d'œuvre salariée allochtone et à des cessions régulières de terres à ces mêmes allochtones. A terme, la saturation foncière et le déclin de l'immigration allochtone sont inévitables.

En outre, à l'échelle du département, l'évolution vers la saturation foncière est accélérée par plusieurs faits locaux qu'il convient d'évoquer brièvement (2). Nous avons vu à propos des déclassements de forêts (3), la pression foncière exercée par la bourgeoisie abidjanaise toute proche (Agboville est à moins de 2 heures de route ou de chemin de fer de la capitale). Les planteurs européens sont aussi nombreux dans le département ; conjointement avec la bourgeoisie ivoirienne de la capitale, ils occupent plus de 50 % des superficies cultivées près d'Azaguié et le long de la route Agboville-Ndouci. Enfin, le taux de croissance naturelle de la population élevé (+3 % par an) provoque un accroissement des superficies cultivées.

Dès lors, on peut s'interroger sur l'avenir de l'économie de plantation dans cette région. L'essor agricole passe par l'intensification ; en même temps, le manque de main-d'œuvre prévisible pose la question de la mécanisation. Des capitaux sont

(1) Cf. pp. 286 et 287.

(2) L'étude de ces faits en eux-mêmes demanderait de longs développements qui dépassent le cadre de cet article.

(3) Cf. pp. 277 et 278.

nécessaires pour accomplir ces mutations. Deux voies sont possibles :

— une intervention de l'État qui canalise et suscite le changement ;

— le laisser-faire qui conduit au seul développement des plus grandes exploitations, celles qui possèdent des revenus suffisants pour se moderniser.

Dans ce dernier cas, l'opposition autochtone/allochtone apparaît secondaire, gros planteurs abé et baoulé par exemple se retrouvent dans une même classe sociale, opposés aux petits planteurs, qu'ils soient autochtones ou allochtones.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 25 janvier 1982*